



Décision du Maire n°MPC_MAPA_23_019

Objet du marché : Outils de verbalisations électroniques.

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délégation du Conseil municipal accordée au maire par délibération n°02/28 du 9 juin 2020,

Vu le projet de marché public concernant : Outils de verbalisations électroniques.

Considérant les besoins de la collectivité en matière : Outils de verbalisations électroniques.

Le Maire de Pacé

DECIDE

D'attribuer le marché mentionné ci-dessus au(x) prestataire(s) :

YPOK - 75001 PARIS

pour un montant de :

3 254,00 € HT.

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera à adresser à :

- Monsieur le préfet de Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine,
- Monsieur le receveur de Rennes Banlieue Est.

Fait à Pacé, le 9 août 2023

Le Maire,

Hervé DEPOUEZ.

A large, stylized handwritten signature in blue ink, written over the printed name of the Mayor.

